

ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO-VELO

LOISIR

FREESTYLE

VELO COUCHE

A l'attention de Mesdames et  
Messieurs les Présidents de Clubs

Montigny-le-Bretonneux, le 1<sup>er</sup> juin 2020

Réf : 2020-38/MC/MDS

Tél : 01 81 88 09 30

E-mail : [presidence@ffc.fr](mailto:presidence@ffc.fr)

Chère Présidente, Cher Président,

Notre rôle de fédération délégataire, investie d'une mission d'intérêt général, nous impose juridiquement d'être le relais des pouvoirs publics, sans mésestimer les demandes de nos adhérents.

Durant le confinement, et face au pic de la pandémie, qui saturait notre système de santé, et provoquait plus de 1000 morts par jour, nous avons été amenés à relayer les messages de prudence, à rappeler les consignes sanitaires strictes, tout en proposant des activités via le site «# Roulez chez vous». Certains, bravant le contexte, ont d'ailleurs critiqué cette position. Nous l'assumons au regard des protections qui étaient indispensables pour enrayer cette crise, aux impacts multiples.

Annoncée à partir du 11 mai, la première phase du déconfinement, nous a permis de retrouver notre plaisir de rouler, mais avec des règles de distanciation. Là encore, notre fédération a pleinement participé par ses recommandations à cette ouverture.

Comme chacun a pu le constater à travers les propos du Premier Ministre du 28 mai, ces deux périodes ont produit des effets positifs sur la circulation du coronavirus dans notre pays ce qui constitue une réelle satisfaction et une grande bouffée d'optimisme. Et d'ailleurs, Monsieur Edouard Philippe a très sérieusement accéléré le processus de déconfinement en précisant l'ensemble des conditions de cette deuxième phase applicable à partir du 2 juin. A titre d'exemple, dans les transports, il est acquis depuis hier que les règles de distanciation seront levées, moyennant le port du masque.

Nos concitoyens intègrent pleinement ce message positif et on peut, tous, constater dans les espaces publics ou sur la voie publique des comportements, qui se généralisent, très éloignés des restrictions sanitaires appliquées dans le monde du travail, dans l'univers scolaire ou même dans nos activités associatives.

ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO-VELO

LOISIR

FREESTYLE

VELO COUCHE

En particulier, pour le cyclisme, la règle réaffirmée ce vendredi par le Ministère des Sports d'un espacement de 10 mètres entre les cyclistes est battue en brèche de partout sur le territoire par des sportifs pour la plupart non licenciés, sans éveiller la moindre réaction des autorités.

C'est pourquoi, certaines contraintes qui s'appliquent à notre pratique nous paraissent superfétatoires, voire inapplicables aujourd'hui.

Nous pouvons de plus être légitimement inquiets de l'écart qui se crée de plus en plus entre la tolérance de l'Etat pour le comportement du grand public en matière de pratique sportive « libre », et les règles qui continuent de s'imposer au sport fédéré, organisé par les clubs.

Face à ce constat qui nous pénalise fortement, nous avons décidé de saisir officiellement Madame la Ministre des Sports.

Notre démarche vise à obtenir des assouplissements dans les règles imposées pour que la pratique en club ne soit pas pénalisée et que nous puissions autant que possible aider nos dirigeants à recréer, au sein de leur association, une pratique encadrée généralisée. Cela doit bien sûr continuer à se faire en respectant au mieux les règles de sécurité et en protégeant nos licenciés, mais à un rythme plus conforme à l'évolution positive du déconfinement.

Par ailleurs, la réouverture progressive dès le 2 Juin de lieux de rassemblement tels que les restaurants, les cafés, puis les cinémas, les salles de spectacle, les parcs d'attraction... nous amène à réclamer une meilleure utilisation de nos équipements de plein air (pistes BMX, vélodromes découverts, bike park...) et une possibilité de renforcer nettement nos entraînements encadrés en variant leurs formats pour arriver à de possibles compétitions dès le 15 juillet.

Nous sommes conscients que l'échéance du 22 juin fixée par le gouvernement, si la situation continue à s'améliorer, sera propice à accélérer ce mouvement, mais pour autant, une adaptation très rapide des règles imposées dans la première période de déconfinement doit être réalisée pour notre sport.

Vous pouvez compter sur notre détermination à convaincre notre Ministre des Sports d'aller dans ce sens et j'espère revenir très bientôt vers vous avec des consignes revues et la perspective d'une accélération nette de la reprise des activités de nos clubs.

Bien à vous.



Michel CALLOT

